



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX
TERRITOIRES ET MOBILITES**

Direction des Mobilités

Antenne régionale des transports de l'Allier

Votre interlocuteur : Christine BLANCHET

Tél. : 04.73.31.82.33 / 04.73.31.85.00

Mail : christine.blanchet@auvergnerhonealpes.fr

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Objet : Transports scolaires rentrée 2022/2023

Le Conseil régional, le 28 avril 2022

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Les élèves scolarisés dans un établissement scolaire de l'Allier peuvent s'inscrire **du 30 mai au 19 juillet 2022** sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr> **pour bénéficier des transports scolaires 2022/2023**. A compter du 20 juillet, un complément de 30 euros par élève sera demandé à la famille sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs.

Les familles dont les enfants étaient inscrits en 2021/2022 sont également concernées. Elles recevront un courrier électronique et un SMS pour les informer.

Les familles n'ayant pas accès à internet peuvent compléter le formulaire d'inscription papier joint et le renvoyer avant le 19 juillet 2022 à l'antenne régionale des transports de l'Allier (cachet de la poste faisant foi).

Je vous invite à diffuser le plus largement possible cette information en affichant la notice jointe où toutes ces démarches sont synthétisées.

L'antenne régionale des transports de l'Allier reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'antenne régionale des transports de l'Allier